

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le **7 décembre 2021**, à la salle du conseil, située au 18, rue Chartier, La Patrie.

**Sont présents :**

Monsieur Richard Blais, conseiller # 1  
Madame France Tardif, conseillère # 2  
Madame Hélène Côté, conseillère # 3  
Madame Chantal Lacoursière, conseillère # 4  
Monsieur Paul Olsen, conseiller # 5

**Est absent :**

Monsieur Philippe Delage, conseiller # 6

Formant quorum sous la présidence de Madame la Mairesse, Johanne Delage. Madame France Dumont, directrice générale, secrétaire-trésorière et Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe est présente.

Les membres présents forment le quorum.

**1. Ouverture de la séance et vérification du quorum :**

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 19 h 05 par Madame la Mairesse de la Municipalité de La Patrie. Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe, fait fonction de secrétaire.

La séance est publique.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

- 01. Ouverture de la séance et vérification du Quorum ;**
- 02. Adoption de l'ordre du jour ;**
- 03. Suivi et approbation du procès-verbal du 9 novembre 2021 ;**
- 04. Période de questions ;**
- 05. Rapport du service incendie ;**
  - a. Projet de radiocommunication – Entente Guitabec Inc.;
  - b. Approbation des dépenses incendie ;
- 06. Rapport réseau routier, eaux et égouts et bâtiments ;**
  - a. Projet route 257 – Suivi de l'appel d'offres ;
  - b. Programme TECQ 2019-2023 – Évaluation préliminaire ;
  - c. Éclairage à l'intersection chemin du Petit-Québec et route 257 Nord ;
  - d. Adjudication soumission fauchage de bords de chemins ;
  - e. Serrure porte principale – centre communautaire ;
  - f. Vitesse route 257 Nord ;
  - g. Approbation des dépenses de voirie ;
- 07. Législation ;**
  - a. Adoption du Règlement 122-21 concernant l'établissement d'un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ;

- b. Adoption du Règlement 123-21 règlement décrétant la rémunération des membres du conseil municipal de La Patrie ;

#### **08. Administration ;**

- a. Demande d'un conteneur à déchet - CPE Le Ballon Rouge ;
- b. Déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil ;
- c. Dépôt de l'état mentionnant le nom des personnes endettées envers la municipalité pour les taxes municipales ;
- d. Avis de vente d'immeubles pour taxes – lettre recommandée ;
- e. Déclaration des dons et autres avantages des membres du conseil ;
- f. Dépôt Audits de conformité – Rapports d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisation ;
- g. Dépôt commentaires ou suggestions – Vidanges ;
- h. Dépôt - Choix de date pour le cours sur l'éthique et déontologie pour les élus (avant 1<sup>er</sup> mars 2022) ;
- i. Dépôt de candidature – Médaille du lieutenant-gouverneur du Québec ;
- j. Dépôt de candidature – Prix Hommage bénévolat-Québec 2021 ;
- k. Renouvellement adhésion 2022 – Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;
- l. Invitation – Présentation aux partenaires de la stratégie partenariale de la Démarche de concertation intégrée du HSF ;
- m. Achat – 18 couronnes en forme d'étoiles – Décoration Noël ;
- n. Borne rapide du Circuit électrique – Halte Éva Senécal ;
- o. Demande de gratuité centre communautaire – AGA Club de motoneigistes des Monts-Appalaches ;
- p. Demande – Mise à niveau à l'École Notre-Dame-de-Lorette ;
- q. Demande de financement – Album des finissants 2021-2022 ;
- r. Demande de financement Maison cinquième saison Lac-Mégantic ;
- s. Contribution financière – Journal régional le Haut-Saint-François ;
- t. Centraide Estrie – Campagne de collecte de fonds 2021 ;
- u. Demande d'appui financier – Parcours de marche au cœur de Mégantic ;
- v. Demande d'aide financière auprès de RECYC-QUÉBEC dans le cadre du Programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) et engagement à en respecter les exigences ;
- w. Adoption des dépenses incompressibles 2022 ;
- x. Adoption de l'indexation du taux d'augmentation d'IPC pour 2022 ;
- y. Dépôt de la liste des contrats municipaux de plus de 25 000 \$ ;
- z. Programme PNHA – Plateforme élévatrice extérieure ;
- aa. Dépôt de projet pour le Fonds régions et ruralité – volet 2 local ;

#### **09. Urbanisme ;**

- a. Offre d'achat – Terrain rue Garneau au matricule 4529 65 0988 ;

**10. Loisirs et culture ;**

- a. Corporation des loisirs de La Patrie – Part sociale et ristourne et intérêt au dossier ;
- b. Demande de subvention – Programme de soutien financier En Estrie on bouge ;
- c. Demande de permis d'extension évènement et de gratuité abri-bois – Festival Rock'N'Blues ;
- d. Entente de partenariat – La société des *Établissements de Plein Air du Québec* ;
- e. *Concours décoration de Noël 2021* ;

**11. Dépôt de la correspondance ;**

**12. Correspondance à répondre ;**

**13. Varia**

- a. Demande information – récupération de la styromousse et du verre – conteneur ;
- b. Bibliothèque municipale – budget ordinateur portable ;
- c. Demande d'information – véhicule électrique et subvention pour véhicule à gaz ;
- d. Information sur déroulement des numéros civiques ;
- e. Demande emprise municipale pour arbres dangereux ;

**14. Présentation des comptes**

**15. Rapport de la mairesse**

**16. Période de questions**

**17. Fermeture de la séance**

**Attendu que** les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

**Sur la proposition** de Monsieur Paul Olsen  
**Appuyée par** Madame Hélène Côté Lambert  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** l'ordre du jour remis est accepté tel que remis.

**2021-12-327**

**Résolution adoptée à l'unanimité.**

**3. Suivi et approbation du procès-verbal du 9 novembre 2021 ;**

**Attendu que** les membres du conseil avaient reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2021 lors de l'atelier du 30 novembre 2021 ;

**Attendu que** le procès-verbal doit être approuvé par les membres du conseil qui étaient présents le 9 novembre 2021;

**Sur la proposition** de Madame France Tardif  
**Appuyée par** Madame Chantal Lacoursière  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2021 et qu'il soit adopté.

**2021-12-328**

**Résolution adoptée à l'unanimité.**

#### **4. Période de questions**

Aucune question provenant du public.

#### **5. Rapport du service incendie**

Dépôt du rapport du service incendie.

##### **a. Projet de radiocommunication – Entente Guitabec Inc. ;**

**Considérant** la résolution 2021-07-181 du procès-verbal du 6 juillet 2021 mentionnant que les radios des pompiers ne fonctionnent pas sur tout le territoire à cause de la montagne du mont Saint-Joseph de la municipalité de La Patrie et que ses interférences engendrent des problèmes avec l'agence 911 CAUCA en termes de communication lors d'interventions incendies ;

**Considérant** que le conseil autorisait un budget de 15 000 \$ pour 2022 afin de faire l'achat d'une antenne répétitrice qui sera installée dans le plus haut lieu de la municipalité afin que les communications entre les pompiers et la Central Cauca ne soient plus coupées par le manque de signal dû à l'ombrage de la montagne du mont Saint-Joseph ;

**Considérant que** la municipalité a fait la demande d'installation d'une antenne à Guitabec Inc. étant donné que cette antenne ne pouvait pas être installée à l'église ;

**Considérant que** Guitabec Inc. louerait un emplacement sur la toiture pour y installer une antenne pour le service des incendies, ainsi qu'un espace intérieur protégé et alimenté 120V pour les équipements connexes ;

**Considérant qu'**une entente fut montée par l'avocate de la municipalité afin d'assurer une entente conforme et une protection adéquate aux personnes touchées par cette entente ;

**Sur la proposition** de Monsieur Richard Blais  
**Appuyée par** Madame Chantal Lacoursière  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** l'entente composée par les avocats de la Municipalité de La Patrie soit présentée à Guitabec Inc ;

**Que** si Guitabec inc. accepte la présente entente telle que proposée, la Municipalité de La Patrie autorise Madame France Dumont à signer ladite entente pour l'installation d'une antenne de communication incendie chez Guitabec Inc et ce, selon les termes mentionnés dans ladite entente ;

**Que** la municipalité demande à Guitabec d'obtenir les coordonnées d'une personne-ressource pour l'accès à la bâtisse en cas d'urgence ;

**Que** la Municipalité de La Patrie autorise Madame France Dumont à signer la procuration émit par Communication Plus de Sherbrooke.

**2021-12-329 Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>i</sup>**

**b. Approbation des dépenses incendie ;**

**Sur la proposition** de Monsieur Richard Blais  
**Appuyée par** Madame France Tardif  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** les dépenses énumérées plus bas soient et sont autorisées. Ces dépenses sont :

- Senseur pour 4 gaz	273.00 \$
- Lunette (EPI)	18.65 \$
- Demande d'entraide	1 304.35 \$

Pour un total de : 1 596.00 \$ taxes en sus

**2021-12-330 Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>ii</sup>**

**6. Rapport réseau routier, eaux, égouts et bâtiments ;**

Dépôt du rapport du directeur de voirie.

**a. Projet route 257 – suivi de l'appel d'offres ;**

**Attendu qu'**une entente a été signée entre les municipalités longeant la route 257, soit le canton de Hampden, la municipalité de La Patrie, le canton de Lingwick, la ville de Scotstown et la municipalité de Weedon ;

**Attendu que** les soumissions relatives au projet de réfection majeure de la route 257 ont été ouvertes le 12 mai 2021 et qu'il en ressort une hausse des coûts, par rapport à l'estimation prévue, hausse engendrée par l'augmentation du prix du bitume et des matériaux granulaires ;

**Attendu que** les cinq municipalités ont pris la décision de remplacer le traitement de surface prévu pour la partie de la 257 entre le Canton de Lingwick et la ville de Scotstown par de l'asphalte ;

**Attendu que** les subventions obtenues pour ce projet sont une opportunité et qu'elles pourraient ne pas se représenter, à court terme, pour un tel projet ;

**Attendu que** pour accepter la soumission le plus basse, les cinq municipalités faisant partie de l'entente devront augmenter leur part investie, part qui était au départ de 756 700 \$, selon le règlement d'emprunt adopté ;

**Sur la proposition** de Madame Chantal Lacoursière  
**Appuyée par** Madame France Tardif  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** le conseil municipal de la Municipalité de La Patrie accepte de payer le montant de 198 270 \$ qui équivaut à la part additionnelle de chacune des cinq municipalités faisant partie de l'entente pour le changement du traitement de surface pour de l'asphalte de la réfection de la route 257, dans sa forme actuelle et tel qu'accepté par le ministère des Transports du Québec.

**2021-12-331 Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>iii</sup>**

**b. Programme TECQ 2019-2023 – Évaluation préliminaire ;**

**Considérant qu'**EXP a déposé trois options pour les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable aux membres du conseil ;

**Considérant que** l'ingénieur Monsieur Pierre Grondin propose que l'option à privilégier soit le B compte tenu de la position actuelle du MTQ à l'effet qu'il n'est pas requis de remplacer le réseau d'égout pluvial ;

**Sur la proposition** de France Tardif  
**Appuyée par** Madame Hélène Côté Lambert  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** les membres du conseil optent pour l'option B au montant de 798 000 \$, et ce, selon les recommandations de l'ingénieur.

**2021-12-332 Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>iv</sup>**

**c. Éclairage à l'intersection du chemin du Petit-Québec et route 257 Nord ;**

**Considérant que** depuis la réfection de la route 257 Nord il est plus difficile de voir l'entrée du chemin du Petit-Québec dans la noirceur;

**Considérant que** l'intersection du rang Cohoes et la route 212 Est, sont autant difficiles à voir par faute d'éclairage;

**Considérant que** cette démarche est dans le but d'assurer une sécurité plus grande pour tous les camionneurs et automobilistes qui fréquentent cette route à la noirceur;

**Considérant que** cette demande est apportée par des citoyens empruntant fréquemment ce chemin;

**Sur la proposition** de Madame Chantal Lacoursière  
**Appuyée par** Monsieur Richard Blais  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** le conseil municipal autorise l'administration à faire les démarches nécessaires afin d'obtenir le prix pour l'installation de deux luminaires soit l'un à l'intersection de la route 257

Nord et chemin du Petit-Québec et à l'intersection du rang Cohoes et de la route 212 Est.

**2021-12-333 Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>v</sup>**

**d. Adjudication soumission fauchage de bords de chemins ;**

**REPORTER**

**e. Serrure porte principale – Centre communautaire ;**

**Considérant que** la serrure du centre communautaire ne fonctionne plus et qu'il est urgent de changer celle-ci ;

**Considérant que** l'administration voulait faire la mise à jour des répartitions des clés et le renouvellement des contrats de prêt de clés ;

**Sur la proposition** de Madame Chantal Lacoursière  
**Appuyée par** Madame Hélène Côté Lambert  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** le conseil municipal autorise l'achat d'un nouveau pêne dormant pour la porte principale ainsi que la production de 45 clés afin de redistribuer celles-ci parmi les personnes occupant le centre communautaire et d'être à jour pour les contrats de prêt de clés pour un montant total de 990 \$ plus taxes.

**2021-12-334 Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>vi</sup>**

**f. Vitesse route 257 Nord ;**

**Considérant que** l'asphaltage de la première couche de la route 257 Nord entre le village de La Patrie et le Chemin du 4 milles est terminé mettant la route 257 Nord en bon état pour la circulation des usagers de la route ;

**Considérant que** la vitesse actuelle de la route 257 Nord est de 70 km/h débutant face au lot 5 001 606 allant jusqu'à l'intersection du chemin du 4 milles situé à Hampden ;

**Sur la proposition** de Madame France Tardif  
**Appuyée par** Monsieur Paul Olsen  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** le conseil de la municipalité de La Patrie maintienne la vitesse de 70 km/h en face du lot 5 001 606 jusqu'à l'entrée des étangs municipaux appartenant au lot 5 000 059 et que la vitesse devienne de 80 km /h de l'entrée des étangs municipaux (lot 5 000 059) jusqu'à l'intersection du chemin du 4 milles situé à Hampden ;

**Que** la municipalité de La Patrie autorise la direction générale à faire les recherches et démarches nécessaires afin de procéder au changement de vitesse ;

**Que** la Sûreté du Québec soit avisée de cette nouvelle signalisation routière afin que ceux-ci puissent faire respecter la nouvelle signalisation de vitesse.

**2021-12-335 Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>vii</sup>**

**g. Approbation de la dépense de voirie ;**

**Sur la proposition** de Madame Chantal Lacoursière  
**Appuyée par** Madame Hélène Côté Lambert  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** la dépense énumérée plus bas soit et sont autorisée. La dépense est :

- Huile hydraulique 100.00 \$
- Batterie et essuie-glaces F250 350.00 \$

Pour un total de : 450.00 \$ taxes en sus

**2021-12-336 Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>viii</sup>**

**7. Législation**

- a. Adoption du Règlement 122-21 concernant l'établissement d'un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ;**

**REPORTÉ**

- b. Adoption du Règlement 123-21 règlement décrétant la rémunération des membres du conseil municipal de La Patrie ;**

***REPORTÉ***

**8. Administration**

- a. Demande d'un conteneur à déchet - CPE Le Ballon Rouge;**

**Considérant que** les ordures ménagères soient ramassées une fois par mois ce qui engendre une problématique importante au niveau des déchets pour les couches jetables ;

**Considérant que** le CPE reçoit 42 enfants par jour avec un minimum de 26 enfants aux couches et que les couches sont changées environ cinq fois par jour et que cela représente 130 couches par jour à mettre aux déchets ;

**Considérant que** le CPE avait déjà 5 bacs de poubelles pleines pour les couches quand les collectes passaient aux deux semaines ;

**Considérant que** le CPE a conscience de l'importance du compostage et du recyclage pour l'environnement ;

**Considérant que** le CPE demande à la municipalité si la garderie peut se prévaloir d'un conteneur 2 verges ;

**Sur la proposition** de Madame France Tardif  
**Appuyée par** Monsieur Richard Blais  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** la demande du CPE Ballon rouge sera évaluée au cours des prochains mois après analyse du dossier.

2021-12-337

**Résolution adoptée à l'unanimité.**<sup>ix</sup>

**b. Déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil ;**

**REPORTÉ**

**c. Dépôt de l'état mentionnant le nom des personnes endettées envers la municipalité pour les taxes municipales ;**

La directrice générale adjointe fait le dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité pour les taxes municipales en date du 1er décembre 2021. Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport.

**d. Avis de vente d'immeubles pour taxes – lettre recommandée ;**

**Considérant** le dépôt de la liste des arriérés de taxes municipales, en date du 1er décembre 2021, par Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe de la Municipalité de La Patrie ;

**Sur la proposition** de Madame Chantal Lacoursière  
**Appuyée par** Madame France Tardif  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

**De** prendre acte du dépôt de la liste des arriérés de taxes municipales au 1er décembre 2021 ;

**D'autoriser** l'envoi par courrier recommandé, d'un avis de vente d'immeubles pour taxes en juin 2022 pour les cas suivants :

- Propriétaires ayant des taxes municipales dues de 2022 et moins et dont les noms figurent sur la liste datée du 1<sup>er</sup> décembre 2021 ;
- Que les terrains au propriétaire INCONNU puissent être envoyés vente pour taxes ;
- Que les montants de 0 \$ à 100 \$ inclusivement de taxes municipales 2022 non payées ne seront pas envoyés vente pour taxes ;
- Toutes autres comptes taxes impayés d'années inférieures à 2022 seront envoyés automatiquement à la vente pour taxes.

**Qu'un avis public** soit publicisé sur le site Web, Facebook, le Jaseur et affiché à la Caisse Desjardins, Bonichoix et bureau municipal afin d'informer les gens que pour l'année 2022. Toutes taxes 2022 et les années précédentes devront être à jour et payées à la municipalité afin d'éviter la vente pour taxes ;

**Que** la municipalité de La Patrie ne laissera plus de délais pour le paiement des taxes municipales.

**2021-12-338**

**Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>x</sup>**

**e. Déclaration des dons et autres avantages des membres du conseil ;**

**Considérant que** les membres du conseil doivent, en vertu de l'article 6 al. 2 de la Loi sur l'éthique, faire une déclaration écrite auprès du greffier ou du secrétaire-trésorier lorsqu'ils ont reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage :

- Qui n'est pas de nature purement privée ou
- Qui ne peut influencer l'indépendance ou compromettre l'intégrité Et
- Qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus adopté par le conseil, laquelle ne peut être supérieure à 200 \$.

**Considérant que** l'acceptation d'un tel don marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, est cependant interdit lorsqu'il peut influencer l'indépendance de jugement du membre du conseil dans l'exercice de ses fonctions ou risque de compromettre son intégrité (voir art. 6, al. 1, par. 4<sup>o</sup> Loi sur l'éthique).

**Considérant qu'**après la demande auprès des membres du conseil, aucun membre du conseil n'a déposé d'extrait du registre public des déclarations.

**f. Dépôt Audits de conformité – Rapports d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisation ;**

**Considérant que** la directrice générale dépose aux membres du conseil les Audits de conformité – Rapports d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du

programme triennal d'immobilisation aux membres du conseil présent ;

**Sur la proposition** de Madame Chantal Lacoursière  
**Appuyée par** Madame Hélène Côté Lambert  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** les membres du conseil prennent connaissance du présent rapport de la Commission municipale du Québec ;

**2021-12-339 Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xi</sup>**

**g. Dépôt commentaires ou suggestions – Vidanges ;**

La directrice générale dépose le commentaire d'une citoyenne concernant la collecte des vidanges aux membres du conseil. Ceux-ci prennent connaissance de ladite plainte.

Les membres du conseil mentionnent que toutes personnes sont averties de mettre leurs bacs la veille de la date de collecte. Des imprévus peuvent arriver et nous ne pouvons garantir une heure de passage pour le véhicule de la collecte. Celui-ci peut donc passer de 5h le matin jusqu'à tard dans la soirée dépendamment de sa journée et des nombreux imprévus.

**h. Dépôt – Choix de date pour le cours sur l'éthique et déontologie pour élus (avant le 1<sup>er</sup> mars 2022) ;**

La directrice générale dépose aux membres du conseil des choix de date pour le cours obligatoire sur l'éthique et déontologie pour élus où ils doivent choisir une date avant le 1<sup>er</sup> mars 2022. Les membres du conseil prennent la décision pour une date pour ce cours.

**i. Dépôt de candidature - Médaille du lieutenant-gouverneur du Québec ;**

**Considérant que** la Médaille du lieutenant-gouverneur a pour objet la reconnaissance de l'engagement bénévole, de la détermination et du dépassement de soi de Québécois et de Québécoises qui exercent ou qui a exercé une influence positive au sein de leur communauté ou de la nation québécoise ;

**Considérant qu'il y a** trois catégories de médailles : la Médaille du lieutenant-gouverneur pour la jeunesse (couleur bronze), la Médaille du lieutenant-gouverneur pour les aînés (couleur argent) et la Médaille du lieutenant-gouverneur pour mérite exceptionnel (couleur or) ;

**Considérant que** pour être admissible à une mise en candidature par un individu ou un organisme, la personne recommandée, à la date limite de mise en candidature, doit :

- posséder le statut de citoyen canadien ou de résident permanent au sens de la *Loi sur l'immigration et la protection*

*des réfugiés* (L.C. 2001, c. 27) et demeurer en permanence au Québec;

- être âgée de 65 ans ou plus;
- par son engagement bénévole soutenu au niveau social ou communautaire, qui a débuté ou qui s'est poursuivi au-delà de l'âge de 64 ans, a contribué au mieux-être de son milieu ou à l'atteinte de la mission d'un organisme.

**Sur la proposition** de Monsieur Richard Blais  
**Appuyée par** Madame Chantal Prévost  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** le conseil municipal nomme Monsieur Fernand maillot afin de souligner, dans le cadre du Programme des distinctions honorifiques de l'honorable J.Michel Doyon, son excellent travail comme bénévole des aînés par l'attribution de la Médaille du lieutenant-gouverneur pour les aînés (couleur argent);

**Que** la municipalité soumette la candidature doit avoir dûment rempli le formulaire de mise en candidature électronique.

**2021-12-340**      **Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xii</sup>**

**j. Dépôt de candidature – Prix Hommage bénévolat-Québec 2021 ;**

**Considérant que** le conseil municipal souhaite déposer la candidature d'une bénévole exceptionnelle qui se démarque ;

**Considérant que** le prix Hommage bénévolat Québec 2021 est l'une des plus hautes distinctions gouvernementales en action bénévole ;

**Sur la proposition** de Monsieur Paul Olsen  
**Appuyée par** Monsieur Richard Blais  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** le conseil inscrit Madame France Tardif comme bénévole pour le prix Hommage-Québec 2021 dans la catégorie bénévole ;

**2021-12-341**      **Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xiii</sup>**

**k. Renouvellement adhésion 2022 – Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;**

**Sur la proposition** de Madame France Tardif  
**Appuyée par** Madame Chantal Lacoursière  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** le conseil municipal de La Patrie confirme son adhésion à la FQM (Fédération québécoise des Municipalités) pour l'année 2022 au montant de 1 325.60 \$ taxes incluses.

**2021-12-342**      **Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xiv</sup>**

- I. Invitation - Présentation aux partenaires de la stratégie partenariale de la Démarche de concertation intégrée du HSF ;**

**ANNULER**

- m. Achat – 18 couronnes en formes d'étoiles – Décoration Noël ;**

**Considérant que** la municipalité souhaite décorer les rues du village pour Noël en lien avec le ciel étoilé ;

**Sur la proposition** de Madame Hélène Côté Lambert  
**Appuyée par** Madame Chantal Lacoursière  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** la municipalité de La Patrie entérine la dépense de 229.41 \$ taxes incluses pour l'achat de dix-huit (18) couronnes en forme d'étoiles qui remplaceront les paniers de fleurs pour la période de Noël afin de décorer les rues de la municipalité.

**2021-12-343 Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xv</sup>**

- n. Borne rapide du Circuit électrique – Halte Éva Senécal ;**

**REPORTÉ**

- o. Demande de gratuité centre communautaire – AGA Club de motoneigistes des Monts-Appalaches ;**

**Considérant que** le Club des Motoneigistes des monts Appalaches fait la demande de gratuité du centre communautaire pour leur assemblée générale annuelle le 12 décembre 2021 à 19 h ;

**Sur la proposition** de Madame France Tardif  
**Appuyée par** Madame Chantal Lacoursière  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** les membres du conseil autorisent l'utilisation du centre communautaire pour leur AGA le 12 décembre 2021, et ce, gratuitement.

**Que** les locateurs soient responsables de respecter les mesures sanitaires en place.

**2021-12-344 Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xvi</sup>**

- p. Demande – Mise à niveau à l'École Notre-Dame-de-Lorette ;**

**REPORTÉ**

**q. Demande de financement – Album des finissants  
2021-2022 ;**

**Sur la proposition** de Monsieur Richard Blais  
**Appuyée par** Madame Hélène Côté Lambert  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui  
assistent à la séance.**

**Que** le conseil de la municipalité de La Patrie participe financièrement pour un montant de 60 \$ au profit de la polyvalente Louis-St-Laurent pour le financement de l'album des finissants 2021-2022, ce montant est prévu au budget de 2021.

**Que** la municipalité de La Patrie fournisse sa publicité en format informatique par courriel.

**2021-12-345 Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xvii</sup>**

**r. Demande de financement Maison cinquième  
saison Lac-Mégantic ;**

**Sur la proposition** de Madame Hélène Côté Lambert  
**Appuyée par** Monsieur Richard Blais  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui  
assistent à la séance.**

**QUE** le conseil de la municipalité de La Patrie accepte de contribuer pour un montant de 100 \$ pour le financement de la Maison La Cinquième Saison pour le budget 2022.

**2021-12-346 Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xviii</sup>**

**s. Contribution Journal régional Le Haut-Saint-  
François ;**

**Considérant que** comme chaque année depuis 35 ans, le Journal régional Le Haut-Saint-François sollicite pour 2022, notre participation financière à son essor et son développement ;

**Considérant** le contexte pandémique qui règne, notre implication devient encore plus importante pour le maintien et l'avenir de notre média régional ;

**Considérant que** toutes les municipalités de la MRC du Haut-Saint-François participent financièrement au journal depuis sa création. Cet engagement de notre part permet à nos citoyens de recevoir gratuitement, toutes les deux semaines, le seul média régional qui parle des gens d'ici ;

**Considérant que** notre contribution est établie à 1,20 \$ par personne. Cet engagement financier nous permet de bénéficier d'espaces publicitaires équivalant au montant versé. Une portion de cet espace, jusqu'à 25 % de notre contribution, peut être utilisée pour les avis publics. Le reste doit être pris par notre municipalité pour annoncer ce que nous jugerons pertinent, comme des nouvelles de notre municipalité ou autres ;

**Considérant que** nous pouvons également nous servir de cet espace pour mousser les activités ou événements d'organismes de notre localité (tournois, inscriptions, festivals ou fête de la famille).

**Considérant que** les médias écrits traversent une importante crise. Notre journal régional n'y échappe pas ;

**Sur la proposition** de Monsieur Richard Blais  
**Appuyée par** Madame France Tardif  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** le conseil municipal donne une contribution de 1.20 \$ par habitant (789), soit un montant de 946.80 \$.

**2021-12-347 Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xix</sup>**

**t. Centraide Estrie – Campagne de collecte de fonds 2021 ;**

**Considérant que** Centraide Estrie a comme mission de mobiliser les ressources afin d'améliorer les conditions de vie des personnes démunies et vulnérables, en collaboration avec les organismes qui œuvrent directement avec ces personnes ;

**Considérant que** les organismes associés de Centraide œuvrent dans quatre champs d'action qui sont de soutenir la réussite des jeunes, assurer l'essentiel (nourriture), briser l'isolement social et bâtir des milieux de vie rassembleurs ;

**Sur la proposition** Madame Hélène Côté Lambert  
**Appuyée par** Madame Chantal Lacoursière  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**De** publiciser dans le Jaseur municipal de décembre, Facebook et le site Web, les informations concernant Centraide Estrie afin de les aider à rejoindre le plus de gens possible.

**2021-12-348 Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xx</sup>**

**u. Demande d'appui financier – Parcours de marche au cœur de Mégantic ;**

**Considérant que** depuis 6 ans, Parcours de marche au cœur de Mégantic a reçu 1556 randonneurs pour des retombées économiques de plus de 625 072 \$ pour les huit municipalités visitées sur le parcours de marche ;

**Considérant que** la création de ce levier économique a permis de mousser la vitalité économique des municipalités et faire découvrir les belles régions à plus de gens possibles ;

**Considérant que** Parcours de marche au cœur de Mégantic demande une aide financière de 500 \$ pour l'année 2022 et qu'ils ajouteront un deuxième tracé pour la municipalité qui

sera l'arrivé de randonneurs par le rang Labonne, chemin Petit-Québec, chemin Daniel et la route 212 pour se rendre au village ;

**Sur la proposition** Madame Chantal Lacoursière  
**Appuyée par** Madame France Tardif  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** la municipalité commandite deux bancs (aire de repos) au coût de 250 \$ chacun pour le budget 2022.

**2021-12-349**      **Résolution adoptée à l'unanimité.**<sup>xxi</sup>

**v. Demande d'aide financière auprès de RECYC-QUÉBEC dans le cadre du Programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) et engagement à en respecter les exigences**

**Considérant que** RECYC-QUÉBEC a relancé le Programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) (ci-après le « Programme ») pour lequel la municipalité de La Patrie souhaite déposer un projet instauration du compostage. (ci-après le « Projet ») ;

**Considérant que**, pour obtenir une aide financière au Programme, l'ensemble des exigences du cadre normatif du Programme doit être respecté et l'ensemble des informations et document requis doivent être transmis à RECYC-QUÉBEC;

**Sur la proposition** de Monsieur Paul Olsen  
**Appuyée par** Madame France Tardif  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**D'autoriser** Mme France Dumont, directrice générale à signer et déposer une demande d'aide financière au nom de la municipalité de La Patrie auprès de RECYC-QUÉBEC eu égard au Projet, dans le cadre du Programme et à transmettre tout document ou information y étant relatifs ;

**De respecter** l'ensemble des conditions et exigence du cadre normatif du Programme ainsi que les *Lignes directrices pour l'encadrement des activités de compostage* édictées par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dans leur version la plus à jour, pour la réalisation du Projet ;

**D'obtenir** les autorisations nécessaires pour le Projet, le cas échéant ;

**D'effectuer** régulièrement des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation aux différentes étapes de son Projet, dont certaines visent l'ensemble de la population, au moins jusqu'à l'année de fin des travaux du Projet ;

**De confirmer** que le Projet soumis permettra minimalement de recycler les matières organiques résidentielles végétales visées ;

**De demeurer** propriétaire des équipements communautaires (dans le cadre d'un volet 2 ou 3) et de les exploiter, les utiliser et les entretenir pendant une période d'au moins 5 ans à compter de leur acquisition ;

**De transmettre** à RECYC-QUÉBEC un rapport de reddition de compte annuel et final, au plus tard 90 jours après la fin de l'année financière du demandeur ;

**De prendre en charge** la partie du projet non financé par RECYC-QUÉBEC, le cas échéant, y compris en cas de désistement d'un autre partenaire financier.

2021-12-350

**Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xxii</sup>**

***w. Adoption des dépenses incompressibles 2022 ;***

**Sur la proposition** de Madame France Tardif  
**Appuyée par** de Monsieur Paul Olsen  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** le conseil municipal autorise la direction générale à payer toutes dépenses incompressibles prévues au budget 2022;

**Que** les dépenses incompressibles soient celles qui sont fixes ou inévitables en raison d'obligations que la municipalité a contractées, ou de la nécessité de procéder à ces dépenses aux fins du fonctionnement de la municipalité.

Ces dépenses incompressibles comprennent, notamment :

- a) Les dépenses inhérentes à l'application des conventions collectives ou reliées aux conditions de travail et autres avantages des employés et élus de la municipalité (contributions aux assurances, fonds de pension, rémunération, etc.);
- b) Les dépenses d'électricité et de chauffage;
- c) Les dépenses de télécommunications lorsqu'un contrat a dûment été attribué par l'autorité compétente;
- d) Toutes sommes dues par la municipalité à une autorité gouvernementale en vertu d'une disposition législative ou réglementaire;
- e) Les quotes-parts des régies intermunicipales et des organismes supramunicipaux;
- f) Les sommes dues en vertu d'une entente intermunicipale;
- g) Les contrats de déneigement ou relatifs aux matières résiduelles accordées par la municipalité;
- h) Les primes d'assurances;
- i) Les frais reliés aux services de la Sûreté du Québec;
- j) Les dépenses reliées au service de la dette (remboursement du capital et des intérêts);
- k) Le paiement d'emprunts déjà contractés par la municipalité

2021-12-351

**Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xxiii</sup>**

**x. Adoption de l'indexation du taux d'augmentation d'IPC pour 2022 ;**

**Considérant que** cette résolution s'applique à toute personne qui reçoit une rémunération de la Municipalité, sans distinction dévolue à sa charge ;

**Considérant que** l'année 2021 fut une année particulière due aux mesures sanitaires et la COVID-19 ;

**Considérant que** le taux d'IPC est de 5.3 % au Québec pour le mois d'octobre 2021 ;

**Sur la proposition** de Madame France Tardif  
**Appuyée par** Madame Hélène Côté Lambert  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** la Municipalité de La Patrie adopte l'indexation au taux d'augmentation de 5.3 % dû à cette année particulière, pour l'année 2022 ;

**2021-12-352**

**Résolution adoptée à l'unanimité.**<sup>xxiv</sup>

**y. Dépôt de la liste des contrats municipaux de plus de 25 000 \$ ;**

Le dépôt aux membres du conseil de la liste des contrats municipaux de plus de 25 000 \$ est déposé le 7 décembre 2021 conformément à l'Article 961.3 et l'Article 961.4 du Code municipal du Québec. Celle-ci est à jour sur le site web de la Municipalité au [www.lapatrie.ca](http://www.lapatrie.ca).

Municipalité de La Patrie				
Contrats de plus de 25 000 \$				
Objet du contrat	Mode de passation du contrat	Nom	Montant du contrat au moment de l'attribution	Total achats
Abat poussière	Gré à gré	Renald Meunier	23 513,00 \$	24 974,59 \$
Déneigement			106 740,00 \$	
Entretien des routes et Nivelage, gravier	SEAO et gré à gré	Les Excavations Prévost F.G. Inc.	97 960,00 \$	204 700,00 \$
Déneigement	SEAO	9186-5154 Québec Inc. (Service Forestier Stéphane Blais)	40 325,22 \$	39 409,34 \$
Cueillette et transport des vidanges/récup			96 482,64 \$	
Achat bac compost	SEAO et gré à gré	Services Sanitaires Denis Fortier	42 932,47 \$	129 339,77 \$
Réfection Abri-bois	Sur invitation	Construction et rénovation Qualitec	98 575,00 \$	106 225,00 \$
Achat divers	Gré à gré	Ass. Coop La Patrie	37 365,26 \$	37 365,26 \$
Achat équipement protection individuel			12 450,67 \$	
Outils de désincarcération			13 756,77 \$	
Entretien des véhicules	Gré à gré	Aréo-Feu	1 332,41 \$	27 539,85 \$
Centre de tri	SEAO avec Sanitaire	Valoris	94 926,84 \$	94 671,83 \$

**z. Programme PNHA – Plateforme élévatrice extérieure ;**

**Considérant que** la municipalité de La Patrie veut faire un projet de plateforme élévatrice extérieure en passant par le programme PNHA ;

**Considérant que** ce projet à pour but principalement de remplacer les deux monte-chaises hors d'usage afin de faciliter la monter dans la salle municipale et de s'adapter aux personnes handicapées, en perte d'autonomie ainsi qu'aux aînés résidant à La Patrie afin que ceux-ci aient accès au deuxième étage de façon plus sécuritaire ;

**Sur la proposition** de Madame France Tardif  
**Appuyée par** Madame Chantal Lacoursière  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière par monsieur Patrice Amyot, agent de développement ;

**Que** la municipalité de La Patrie a pris connaissance du Guide du programme de financement d'EDSC et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle ;

**Que** la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée ;

**Que** la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme de financement d'EDSC associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts.

**2021-12-353** **Résolution adoptée à l'unanimité.**<sup>xxv</sup>

**aa. Dépôt de projet pour le Fonds régions et ruralité  
– volet 2 local**

**REPORTÉ**

## **9. Urbanisme**

**a. Offre d'achat – Terrain rue Garneau au matricule  
4529 65 0988 ;**

**Considérant la** résolution 2021-09-257 qui mentionnait l'intérêt de Monsieur Yanic Lambert et Mélissa Côté à faire l'achat du terrain matricule 4529 65 0988 et d'une partie du chemin Garneau afin que ceux-ci puissent faire fusionner et cadastrer leur propre terrain avec une partie du chemin Garneau et du terrain matricule 4529 65 0988 afin d'acquérir plus de terrain pour une éventuelle construction ;

**Considérant que** le conseil leur fit une offre de 31 360 \$ pour le lot 4 999 818 ainsi que le bout de chemin qui fait 27.74 mètres (soit la façade du lot) sur 18.29 mètres ( la largeur du chemin du lot 4 999 818 au lot 4 999 823) pour un total de 507.36 mètres carrés, sans les services d'eau potable et d'égout ;

**Considérant que** Monsieur Yanic Lambert et Madame Mélissa Côté ont accepté l'offre pour un montant de 31 360 \$ et souhaitent que le vendeur signe la présente offre d'achat que ceux-ci ont déposée aux membres du conseil ;

**Considérant qu'**après plusieurs propositions et remarques concernant la vente de ce terrain les membres du conseil ont pris en considération les nombreux impacts sur la conformité du chemin ;

**Sur la proposition** de Monsieur Paul Olsen  
**Appuyée par** Monsieur Richard Blais  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** le conseil retire son offre de vente d'une partie de la rue Garneau ainsi que le lot 4 999 818 due à l'importance de mettre en conformité la rue Garneau pour l'avenir et pour cause de futurs projets de développement ;

**Que** le conseil autorise la direction générale à engager des pourparlers avec le propriétaire du lot 4 999 911 afin de voir son ouverture face à la vente d'une partie de son terrain afin de compléter la rue Garneau et d'ajouter d'éventuels terrains municipaux pour accueillir de nouvelles familles dans la municipalité.

**2021-12-354**      **Résolution adoptée à l'unanimité.**<sup>xxvi</sup>

## **10. Loisirs et culture**

### **a. Corporation des loisirs de La Patrie – Part sociale et ristourne et intérêt au dossier ;**

**Considérant que** la Corporation des loisirs de La Patrie fut dissoute en 2017 ;

**Considérant que** l'Association coopérative agricole de La Patrie détient encore la part sociale ainsi que les ristournes et intérêts du compte de la corporation des loisirs de La Patrie ;

**Sur la proposition** de Madame France Tardif  
**Appuyée par** Monsieur Richard Blais  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** la municipalité de La Patrie demande le retrait de la part sociale et les ristournes et intérêts du dossier de la Corporation des loisirs de La Patrie afin de fermer le dossier à l'Association coopérative agricole de La Patrie.

**2021-12-355**      **Résolution adoptée à l'unanimité.**<sup>xxvii</sup>

### **b. Demande de subvention – Programme de soutien financier *En Estrie on bouge* ;**

**Considérant que** le conseil sport loisir de L'Estrie a lancé une suite au programme Joues rouges d'un programme se nommant *En Estrie, on bouge* ! ;

**Sur la proposition** de Madame France Tardif  
**Appuyée par** Madame Hélène Côté Lambert  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** le conseil municipal autorise la directrice générale adjointe, Madame Marie-France Gaudreau à remplir la

demande de soutien financier pour le Programme En Estrie, on bouge ! pour le projet de sentier à la Halte Éva Senécal ;

**Que** ce soutien financier sera utilisé dans le but du déménagement du sentier illuminé de l'abri-bois à la Halte Éva Senécal, organisation du sentier de 0.5 km, l'achat de lumières et ajouts d'animaux illuminés pour le sentier, l'installation de prises électriques pour le sentier.

**2021-12-356**      **Résolution adoptée à l'unanimité.**<sup>xxviii</sup>

**c. Demande de permis d'extension événement et de gratuité abri-bois – Festival Rock'N'Blues ;**

**Considérant que** la municipalité encourage l'équipe du Festival Rock'N'Blues chaque année par des dons et des gratuités et que cet événement profite aux citoyennes et citoyens ainsi qu'aux commerces ;

**Considérant qu'**une résolution doit être faite selon l'article 5 du règlement 89-16 relatif aux événements extérieurs ;

**Sur la proposition** de Madame Chantal Lacoursière  
**Appuyée par** Madame France Tardif  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** le conseil municipal de La Patrie autorise la location gratuite de l'abri-bois du 5 au 7 août 2022 par l'équipe du Festival Rock'N'Blues ;

**Que** la municipalité de La Patrie autorise l'extension de leur événement jusqu'à 1 h 00 am tel que l'article 6 du R89-16 le mentionne : << L'activité ne peut être tenue entre 23 h 00 et 9 h 00 à moins d'avoir obtenu la permission (permis) par dérogation du conseil en regard de l'article 27 du RÈGLEMENT RELATIF AUX NUISANCES ET RÉGISSANT CERTAINES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES. Le permis d'extension pourra accroître ultimement la tenue de l'activité jusqu'à 1 h 00am>>.

**Que** le Festival Rock'N'Blues s'engage à respecter les mesures sanitaires en place.

**2021-12-357**      **Résolution adoptée à l'unanimité.**<sup>xxix</sup>

**d. Entente de partenariat – La Société des Établissements de Plein Air du Québec ;**

**Attendu que** la Sépaq gère et exploite le parc national du Mont-Mégantic (ci-après le « Parc ») ;

**Attendu que** la Municipalité est située à proximité du Parc ;

**Attendu que** les parties souhaitent développer le sentiment d'appartenance des résidents de la Municipalité à l'égard du Parc et favoriser les saines habitudes de vie en favorisant la fréquentation de celui-ci ;

**Attendu que** les parties désirent ainsi conclure un partenariat additionnel d'un an afin de favoriser l'accès au Parc aux résidents de la Municipalité pour 2022 et offrir à ceux-ci une gamme d'avantages exclusifs sur les activités et services offerts dans le Parc.

**Sur la proposition** de Madame Hélène Côté Lambert  
**Appuyée par** Monsieur Paul Olsen  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** le conseil municipal accepte de signer l'entente de partenariat avec la Société des Établissements de plein air du Québec pour une durée additionnelle d'un (1) an du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;

**Qu'un** montant de 562.50 \$ sera attribué pour le versement de 22.50 \$ pour chacune des 25 cartes annuelles << parc ou réseau >> pour l'accès dans un ou les parcs de la SÉPAQ.

**2021-12-358**      **Résolution adoptée à l'unanimité.**<sup>xxx</sup>

**e. Concours décoration de Noël 2021 ;**

**Considérant que** la municipalité de La Patrie invite les citoyens à décorer leur maison ou leur balcon afin de mettre une note féérique dans nos rues durant la période des fêtes et qu'il n'y a aucun coût pour participer au concours ;

**Considérant que** les candidats qui souhaitent participer au concours devront déposer leur candidature avant le 15 décembre au bureau municipal ou dans la boîte en acier inoxydable à l'extérieur, au 18, rue Chartier en remplissant le coupon donné dans le Jaseur municipal de décembre et aussi l'envoyer par courriel au [dga.lapatrie@hsfqc.ca](mailto:dga.lapatrie@hsfqc.ca) ;

**Considérant que** les prix suivants seront décernés pour les meilleures décorations : Panier cadeau de produits d'ici d'une valeur de 125 \$ de la Municipalité, un chèque cadeau du Resto-Bar La Patrie (30 \$) et un chèque cadeau de l'Association Coopérative de La Patrie (100 \$).

**Considérant que** les gagnants seront choisis par la population par le biais du Jaseur grâce aux photos des participants qui seront mises dans le Jaseur municipal ;

**Considérant que** les personnes auront à sélectionner les trois maisons qu'ils considéreront comme les plus belles pour remporter le concours en cochant dans la case appropriée ;

**Considérant que** les Règlements du concours sont les suivantes :

- Le concours est ouvert aux citoyens de la Municipalité de La Patrie.
- Il consiste en l'illumination et la décoration des maisons, condos ou appartements.
- Les participants devront décorer la façade de leur habitation donnant sur la rue de façon originale et créative.
- Seules les décorations visibles de la rue seront jugées.
- Le concours prend en compte la qualité de l'agencement des illuminations et des décorations de Noël (effet d'ensemble), et la visibilité pour le public.

- Le concours des décors de Noël est organisé par la Municipalité de La Patrie. Un jury effectuera une visite en soirée entre les participants acceptent que les photos de leurs décorations soient réalisées et autorisent leur publication dans les supports de communication de la municipalité ;

**Sur la proposition** de Madame Hélène Côté Lambert  
**Appuyée par** Madame France Tardif  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** le conseil municipal affiche dans le Jaseur de décembre le concours de décorations de Noël ainsi que les prix à gagner;

**Que** le résultat des participants soit affiché dans le Jaseur municipal afin que la population puisse voter pour leurs trois maisons décorées préférées.

**2021-12-359 Résolution adoptée à l'unanimité.**<sup>xxx</sup>

### **11. Dépôt de la correspondance**

Les membres du **Conseil** ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

### **12. Correspondances à répondre**

**Madame Chantal Lacoursière quitte la séance du conseil à 20 h 12.**

### **13. Varia**

- a. Demande information – récupération de la styromousse et du verre – conteneur ;
- b. Bibliothèque municipale – budget ordinateur portable ;
- c. Demande d'information – véhicule électrique et subvention pour véhicule à gaz ;
- d. Information sur déroulement des numéros civiques ;
- e. Demande emprise municipale pour arbres dangereux ;

### **14. Présentation des comptes**

**Sur la proposition** de Madame Hélène Côté Lambert, **appuyé** par Madame France Tardif, le **Conseil de la Municipalité de La Patrie** approuve la liste des chèques émis totalisant 177 221.58 \$, Référence aux numéros de chèque 202100592 à 202100649 et référence aux chèques numéro 11052 à 11090 et les chèques numéro 202100467 à 202100516 et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 102-18 - Règlement décrétant la délégation de compétence de la part du conseil aux officiers municipaux et du suivi budgétaire totalisent 900.33 \$.

**15. Rapport de la mairesse**

Aucun rapport de la mairesse

**16. Période de questions**

Aucune question provenant du public.

**17. Fermeture de la séance**

**Sur la proposition** de Madame France Tardif, il est **résolu** unanimement de lever la séance à 20 h 29.

\_\_\_\_\_  
Johanne Delage,  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Marie-France Gaudreau,  
Directrice générale adjointe

Je, **Johanne Delage**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

\_\_\_\_\_  
Johanne Delage, Mairesse

- <sup>i</sup> 2021-12-13 – Résolution envoyée DG et fait dossier dans incendie;
- <sup>ii</sup> 2021-12-13 – Résolution classée
- <sup>iii</sup> 2021-12-13 – Résolution transmise à toutes les munis concernées et classée dossier 257 Nord ;
- <sup>iv</sup> 2021-12-13 – Résolution transmise à DG pour suivi
- <sup>v</sup> 2021-12-13 -Résolution envoyée à Directeur voirie et voir suivis;
- <sup>vi</sup> 2021-12-13 – Résolution classée dans les fournisseurs
- <sup>vii</sup> 2021-12-13 – Dossier en attente pour suivis
- <sup>viii</sup> 2021-12-13 – Résolution transmise au Directeur de voirie
- <sup>ix</sup> 2021-12-13 – Résolution envoyée au CPE Ballon rouge;
- <sup>x</sup> 2021-12-13 – Avis mis site web et Facebook, mis pour jaseur février 2022 et affichage aux endroits demandés;
- <sup>xi</sup> 2021-12-13 – Résolution transmise à DG pour suivis
- <sup>xii</sup> 2021-12-13 – demande L Bibeau texte pour dépôt demande;
- <sup>xiii</sup> 2021-12-13 – Demande texte de Johanne Delage pour dépôt candidature;- date limite de dépôt candidature dépassé.
- <sup>xiv</sup> 2021-12-13 – donné DG pour facture 2022
- <sup>xv</sup> 2021-12-13 -Résolution mise avec VISA dépenses ;
- <sup>xvi</sup> 2021-12-13 – Résolution envoyée Club motoneige;
- <sup>xvii</sup> 2021-12-01 – Chèque imprimé et signé
- <sup>xviii</sup> 2021-12-01 -Don fait par internet VISA
- <sup>xix</sup> 2021-12-13 – Résolution mise dans facture 2022 au DG;
- <sup>xx</sup> 2021-12-13 – Résolution classée et mise dans jaseur février 2022;
- <sup>xxi</sup> 2021-12-13 – Résolution mise dans facture 2022 au DG;
- <sup>xxii</sup> 2021-12-13 – Résolution transmise par courriel à DG et classée
- <sup>xxiii</sup> 2021-12-13 -Résolution transmise à DG pour suivis
- <sup>xxiv</sup> 2021-12-13 – Résolution transmise à DG pour suivis
- <sup>xxv</sup> 2021-12-13 -Résolution transmise courriel à agent dev
- <sup>xxvi</sup> 2021-12-13 – Résolution envoyée courriel demandeuse et mise dans suivis pour terrain;
- <sup>xxvii</sup> 2021-12-13 – Résolution envoyée par courriel à Coop pour annulation part social
- <sup>xxviii</sup> 2021-12-13 – faire la demande de subvention par DGA
- <sup>xxix</sup> 2021-12-13 -Résolution envoyée Mathieu Poulin;
- <sup>xxx</sup> 2021-12-13 – envoyer la résolution par courriel et en attente de la nouvelle entente
- <sup>xxxi</sup> 2021-12-13 – Le concours annoncé en décembre;